



120138  
↳ Dominique LEGRAND

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

*La Ministre*

Cab MT/SPSS/MG/SPSS/VMG/D-16-030049

*Paris, le* 14 NOV. 2016

21/11/2016



0000120138

Madame la Contrôleure générale,

Vous m'avez transmis le rapport de la visite effectuée par vos contrôleurs du 1<sup>er</sup> au 4 décembre 2014 à l'unité hospitalière spécialement aménagée (UHSA) du Centre hospitalier Guillaume Rénier à Rennes. Vous souhaitez recueillir mes observations sur certaines conclusions de ce rapport relatives à la prise en charge sanitaire des personnes détenues et l'organisation des soins au sein de cette unité, ouverte depuis septembre 2013.

J'ai pris bonne note de vos constats positifs sur la mise en œuvre de l'UHSA de Rennes. Les conditions matérielles d'hospitalisation et d'hébergement, l'attention portée aux patients et la qualité des équipes professionnelles, que votre rapport a relevées, méritent d'être mises en exergue.

Vous appelez mon attention sur certaines difficultés ayant trait à l'articulation entre professionnels de santé et professionnels pénitentiaires mais aussi relatives à l'accès aux droits des patients détenus.

Sous l'impulsion du préfet d'Ille-et-Vilaine et de l'ARS Bretagne, des groupes de travail pluri-professionnels chargés de définir des axes d'amélioration du fonctionnement de l'UHSA ont été mis en place en septembre 2015. Le plan d'action proposé a fait l'objet d'une présentation officielle au préfet et à l'ARS en décembre 2015.

Le groupe de travail sur la coordination et le partage d'information entre les professionnels de santé et professionnels pénitentiaire, en particulier lors de la gestion des incidents, a permis d'aboutir à des mesures concrètes, aujourd'hui mises en œuvre. Le circuit de transmission des fiches de liaison pénitentiaire a ainsi été formalisé. Une procédure de signalement des événements indésirables survenus à l'UHSA a été élaborée. Par ailleurs, des formations communes à destination des nouveaux professionnels de santé et pénitentiaires intervenant au sein de l'UHSA sont organisées. De même, des exercices d'appels à renfort sont programmés à périodicité régulière.

Madame Adeline HAZAN  
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté  
16-18 quai de la Loire  
B.P. 10301  
75 921 PARIS cedex 19

.../...



Par ailleurs, le groupe de travail sur les hospitalisations des personnes détenues au centre hospitalier Guillaume Régnier dans le cadre de l'application de l'article D398 du code de procédure pénale a préconisé la mise en œuvre d'une évaluation des pratiques professionnelles portant sur le délai entre l'indication médicale d'hospitalisation et l'admission réelle en psychiatrie, qui sera initiée en décembre 2016.

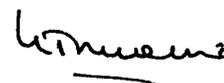
S'agissant de l'amélioration de la mise en œuvre du transport du patient et de l'admission médicale en UHSA en dehors des heures ouvrables, une réflexion a également été menée et a permis d'aboutir à une actualisation du règlement intérieur de l'UHSA, ainsi qu'à une procédure d'admission en mode dégradée le week-end.

Vous signalez enfin les difficultés liées au transfert des patients pour la présentation à l'audience du juge des libertés et de la détention. Je vous précise que la création d'une salle d'audience au sein de l'hôpital, située à proximité de l'UHSA, est de nature à favoriser les bonnes conditions de cette présentation, en limitant notamment l'utilisation systématique d'entraves à cette occasion.

L'ARS, la direction du centre hospitalier, et les équipes soignantes apportent leur concours à la bonne mise en œuvre et à l'évaluation de ce plan d'action.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure générale, l'expression de ma sincère considération.

Bien à toi,



Marisol TOURAINE

---

---